

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 222

28 janvier 2015

SOMMAIRE

Alecto Sàrl	10615	Lotta Holding III S.à r.l.	10611
Alelec	10615	Lounge Spa Sàrl	10611
Ananda Holdinggesellschaft A.G.	10616	Novenergia Renewables Portfolio S.A. ...	10610
Ananda Holdinggesellschaft A.G.	10615	Nuna S. à r.l.	10610
Antenne Technique et Commerciale S.A.	10615	Oberstaufen Properties Sàrl	10610
Aryt Holding S.A.	10616	PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A.	10610
Babcock & Wilcox Monterrey Finance ...	10624	RD-XD S.A.	10618
BeOnTop International S.A.	10623	Rinoraines S.A.	10618
Beyton Investments S.à r.l.	10619	Rocalux S.à r.l.	10618
BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A.	10614	Safralux sàrl	10617
E. Jegen S.à r.l.	10634	Schleich Luxembourg S.A.	10616
Enrotec Lux Sàrl	10614	Segro Luge S.à r.l.	10617
European Property Lux AcquiCo 3 S.à r.l.	10614	Sifter Fund II, SICAV-FIS S.A.	10617
Financière Prochdufruit S.à r.l.	10631	Stamford Holding S.à r.l.	10649
FP-EMV S.à r.l.	10633	Stentex Holding	10618
Going Green	10630	Technoconsult4 S.A.	10644
GSG Athena S.à r.l.	10655	The Carlyle Group (Luxembourg) JV	10634
GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	10652	Wafra Capital Partners (Luxembourg) S. à r. l.	10613
H2O International S.A.	10656	Wagner Management SA	10612
Indiwa S.à r.l.	10655	Wallace Invest S.A.	10613
La Cave d'Anne-Charlotte S.A.	10610	Werde Holding A.G.	10612
lia sophia Luxembourg Holding	10613	WOJA Sàrl	10611
		Zephira	10612
		Zongyi Luxembourg Investment S.à r.l. ..	10613

Novenergia Renewables Portfolio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 170.943.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014209470/10.

(140233994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Nuna S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 15, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014209473/10.

(140233689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Oberstaufen Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.087.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oberstaufen Properties S.à r.l.

SGG S.A.

Référence de publication: 2014209475/11.

(140234543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 juillet 2014, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209502/11.

(140234155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

La Cave d'Anne-Charlotte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.499.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

LA CAVE D'ANNE-CHARLOTTE S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015000405/12.

(140235088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Lounge Spa Sàrl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 177.032.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Je soussigne Badra MESSOUSSI, Directeur de la société Lounge Spa LTD immatriculée à Londres (Limited Company "société à responsabilité limitée" enregistrée au registre Companies House au N°: 8517856) souhaite fermer la succursale Lounge Spa SARL à 12 rue Jean Engling 5A immatriculée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B177032.

Cette succursale arrêtera son activité le 31/12/2014.

La représentante de la succursale au Grand Duché de Luxembourg sera Madame Badra MESSOUSSI. Elle a le pouvoir de signature et tous les pouvoirs au sein de la succursale et vis à vis des tiers.

Badra MESSOUSSI

Directeur

Référence de publication: 2015000401/17.

(140235392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

WOJA Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 20, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 149.016.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 octobre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch; siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le juge-commissaire Jean-Claude WIRTH en son rapport oral et sur les conclusions écrites du Ministère Public, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée WOJA s. à r.l., ayant eu son siège social à L - 9990 WEISWAMPACH, 20, Kiricheneck, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 149016, liquidation judiciaire prononcée par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch en date du 11 décembre 2013.

Le même jugement a donné décharge au liquidateur et a laissé les frais à charge de l'Etat.

Pour extrait conforme

Me Daniel BAULISCH

Le liquidateur

Référence de publication: 2014208717/18.

(140232350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Lotta Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 180.864.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 1^{er} décembre 2014

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de Stefan Holmér et Luc de Vet de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014.

- de nommer:

* Michael Anatolitis, né le 13 octobre 1980 à Lefkosia, Chypre et résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014 et ce pour une durée illimitée, et;

* Andrea Pabst, née le 6 avril 1974 à Gladbeck, Allemagne et résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg aux fonctions de gérante de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000400/19.

(140235009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Wagner Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 41.434.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2014208699/12.

(140232496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Zephira, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 96.611.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 17 décembre 2014 que:

L'assemblée a décidé de nommer en qualité de dépositaire professionnel en charge de la tenue du registre des actions:

- Monsieur PHONG Daniel, juriste, né le 5 juin 1970 à Vientiane (LAOS), demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid,

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014208730/16.

(140232839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Werde Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.606.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «Werde Holding A.G.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 décembre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17891.

- que la société «Werde Holding A.G.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 95 606,

constituée suivant acte notarié, dressé en date du 09 septembre 2003 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), fut faite le 09 octobre 2003, sous le numéro 1045,

se trouve à partir de la date du 16 décembre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 2 juillet 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208700/26.

(140233453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Wafra Capital Partners (Luxembourg) S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.733.

Les comptes annuels de la société Wafra Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l. au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208698/10.

(140231901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Wallace Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 28.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014208704/10.

(140232416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Zongyi Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 167.423.

Le contrat de domiciliation de la société Zongyi Luxembourg Investment S.à r.l.. (la «Société») inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.423 a été dénoncé par le domiciliataire avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Partant, le siège social de la Société ne se trouve plus au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

De Wolf & Partners

Domiciliataire

Référence de publication: 2014208726/14.

(140233372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

lia sophia Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.621.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 novembre 2014

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Thomas Edward LANG de ses fonctions de gérant de catégorie B et décide de nommer en qualité de nouveau gérant de catégorie B et pour une durée illimitée, Monsieur John Patrick QUEENAN, demeurant professionnellement à:

Reservoir Office Park 1449 Old Waterbury Road, Suite 302 Southbury, Connecticut 06488 Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil de gérance se compose donc comme suit:

Madame Brigitte POCHON, Gérant de catégorie A, Monsieur John Patrick QUEENAN et Monsieur DJALI, Gérants de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014208755/20.

(140233995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

European Property Lux AcquiCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 191.085.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales du 23 décembre 2014, l'associé de la Société, DSK Hotelbeteiligungs GmbH, a transféré toutes les parts sociales (750) au nouvel associé de la Société, BNP Paribas Real Estate Investment Management Germany GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social à Albrechtstraße 14, 80636 Munich, Allemagne et enregistrée auprès du registre de commerce du tribunal d'instance de Munich sous le numéro HRB 95098.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Sven Rein

Référence de publication: 2014207849/17.

(140232952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.934.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 22 décembre 2014
(l' "Assemblée")*

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur et de celui de l'auditeur vérificateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, décide de clôturer la liquidation de la Société.

Les livres et documents sociaux seront, déposés et conservés pendant une période de 5 ans à l'ancien siège social de la Société, sis au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014208852/18.

(140233820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Enrotec Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-5691 Ellange, 20, Z.A.E. Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 107.605.

—
AUSZUG

Mit Wirkung zum 18. Dezember 2014 wurden (i) 1.110 Geschäftsanteile der Gesellschaft, von der ENROTEC Holding GmbH & Co. KG an die Peter Gross Bau Holding GmbH, eine nach deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in Dudweilerstrasse 80, D-66386 St. Ingbert, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Saarbrücken unter HRB 19759, und (ii) 90 Geschäftsanteile der Gesellschaft, von Herr Klaus Kantelberg, an die Peter Gross Bau Holding GmbH, übertragen.

Alle ein tausend zweihundert (1.200) Geschäftsanteile der Gesellschaft werden demnach nun von der Peter Gross Bau Holding GmbH als alleinige Gesellschafterin gehalten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Den 29. Dezember 2014.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2014207876/19.

(140233281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Alelec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2542 Luxembourg, 92, rue des Sources.
R.C.S. Luxembourg B 152.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014208803/10.

(140233686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Alecto Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 154.564.

Les comptes annuels rectifiés au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014208802/11.

(140233895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Ananda Holdinggesellschaft A.G., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 156.934.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 29 décembre 2014

La liquidation de la société ANANDA HOLDINGGESELLSCHAFT A.G., en liquidation volontaire décidée par acte du notaire Maître Blanche Moutrier en date du 19 décembre 2014, a été clôturée lors l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 29 décembre 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social liquidateur, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014208823/16.

(140234355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Antenne Technique et Commerciale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 41.595.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ANTENNE TECHNIQUE ET COMMERCIALE S.A., en liquidation tenue à Luxembourg en date du 24 décembre 2014 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208828/17.

(140234933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Ananda Holdinggesellschaft A.G., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 156.934.

—
Auszug der Ordentlichen Generalversammlung vom 18 décembre 2014

Infolge des Todes von Herrn Patrick ROCHAS vom 20. November 2012 genehmigt die Generalversammlung die Übernahme von Herrn Vincent ELLERBACH, Privatangestellter, geboren am 17. Mai 1979 in Paris (Frankreich), beruflich wohnhaft in 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg. Die Berufung der erwähnten Verwaltungsrat Mitglieder endet mit der im Jahr 2015 stattfindende Generalversammlung.

Die Generalversammlung stellt fest, dass der Firmenname der im Handelsregister von Luxemburg unter B56248 eingetragenen, von einem Aufsichtskommissars, mit Wirkung vom 1. Juli 2011 von "Mazars" in "FIDUO" abgeändert worden ist. Die Berufung des erwähnten Aufsichtskommissars endet mit der im Jahr 2015 stattfindenden Generalversammlung.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014208821/17.

(140234069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Schleich Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.657.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Schleich Luxembourg S.A., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 3 juillet 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 10 décembre 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social d'Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées au siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209611/18.

(140233846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Aryt Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 44.601.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2014

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Peter Van Opstal et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Christian Knauff, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014208831/19.

(140234207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Sifter Fund II, SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 110.172.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 31 décembre 2014

L'assemblée générale statutaire a décidé:

- de réélire Mr Hannes KULVIK, et Mr Risto VÄYRYNEN, tous deux résidant professionnellement au 1 carrefour de Rive, CH-1207 Genève, et de réélire Mr Lucien CAYTAN, résidant au 1 rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, en tant qu'administrateurs pour une période d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2015.

- de réélire PRICEWATERHOUSECOOPERS en tant que réviseur d'entreprises pour une période d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Certifié conforme et sincère

Pour SIFTER FUND II, SICAV-FIS S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015000607/18.

(140235344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Safralux sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 47, rue Laduno.
R.C.S. Luxembourg B 151.634.

—
Les comptes annuels redressés au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Ces comptes annuels remplacent les comptes annuels déposés le 29 juillet 2014 au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No L140133508.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 décembre 2014.

Pour SAFRALUX S.à r.l.

COFA S.à r.l.

18, rue de la Gare

L - 7535 Mersch

Signature

Référence de publication: 2015000619/17.

(140234852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Segro Luge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 125.318.

—
Par résolutions signées en date du 22 décembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Simon Andrew Carlyon, avec adresse professionnelle au 15, Regent Street, Cunard House, SW1Y 4LR Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet au 15 décembre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Nomination de Ann Octavia Peters, avec adresse professionnelle au 15, Regent Street, Cunard House, SW1Y 4LR Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet au 15 décembre 2014 et pour une durée indéterminée;

3. Acceptation de la démission de Julien Albert Jean De Paz, avec adresse au 20, rue Brunel, 75017 Paris, France, de son mandat de gérant, avec effet au 15 décembre 2014;

4. Acceptation de la démission de Laurence Giard, avec adresse au 138, rue de Courcelles, 75017 Paris, France, de son mandat de gérant, avec effet au 15 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000606/19.

(140235525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Rinoraines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 103.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000598/9.

(140234644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Rocalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7521 Mersch, 30, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 143.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000600/9.

(140235167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

RD-XD S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 114.731.

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg, société anonyme, en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social de la société RD-XD S.A., société de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661, enregistrée sous le n° RCS Luxembourg B 114 731, avec effet au 30 décembre 2014 et résilié la convention de domiciliation.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Référence de publication: 2015000592/13.

(140235355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Stentex Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: RUB 131.459.843,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 181.970.

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales du 23 décembre 2014 prenant effet le 31 décembre 2014, que Backston Management Limited, une société régie par les lois de la Chypre, ayant son siège social au 1, Naousis, Karapatakis building, CY - 6018 Larnaca, inscrite auprès du Registrar of Companies and Official Receiver of the Republic of Cyprus sous le numéro HE 108973, a transféré les quarante-neuf (49) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Renova Innovation Technologies Ltd, une société régie selon les lois du Bahamas, ayant son siège social à 2nd Terrace West, Centreville, P.O. Box N-7755, Nassau, Commonwealth of The Bahamas, inscrite auprès du Registrar General of the Commonwealth of The Bahamas sous le numéro 160590 B.

Dès lors, à partir du 31 décembre 2014, les parts sociales de la Société sont distribuées comme suit:

MedTronic Vascular Holdings	51 parts sociales
Renova Innovation Technologies	49 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 30 décembre 2014.

Stentex Holding

Un mandataire

Référence de publication: 2015000613/23.

(140235197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Beyton Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 695.440,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.519.

In the year two thousand and fourteen, the twenty-second day of the month of December.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. CANDOVER INVESTMENTS PLC, a private limited company, having its registered office is at 34, Lime Street, London EC3M 7AT, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 1512178,

2. CANDOVER 2001 FUND UK NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 12 Charles II Street, London SW1Y 4 QU, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP007641,

3. CANDOVER 2001 FUND UK NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 12 Charles II Street, London SW1Y 4 QU, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP007642,

4. CANDOVER 2001 FUND UK NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 12 Charles II Street, London SW1Y 4 QU, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP007754,

5. CANDOVER 2001 FUND UK NO.4 LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 12 Charles II Street, London SW1Y 4 QU, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP007755,

6. CANDOVER 2001 FUND UK NO.5 LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 12 Charles II Street, London SW1Y 4 QU, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP007756,

7. CANDOVER 2001 FUND UK NO.6 LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 12 Charles II Street, London SW1Y 4 QU, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP007942,

8. CANDOVER 2001 FUND US NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 12 Charles II Street, London SW1Y 4 QU, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP007643,

9. CANDOVER 2001 FUND US NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 12 Charles II Street, London SW1Y 4 QU, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP007644,

10. CANDOVER 2001 FUND US NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 12 Charles II Street, London SW1Y 4 QU, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP007645,

11. CANDOVER 2001 FUND US NO.4 LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 12 Charles II Street, London SW1Y 4 QU, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP007795,

12. CANDOVER 2001 FUND US NO.5 LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 12 Charles II Street, London SW1Y 4 QU, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP007949,

13. CANDOVER 2001 GMBH & CO. KG, a German Gesellschaft mit beschränkter Haftung, having its registered office at Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Germany, registered with the RCS Frankfurt am Main under number HRA30236, and

14. PRESTON LUXEMBOURG 2 S.À R.L., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.152,

here all duly represented by Anne Lefebvre, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, declare to be the shareholders (the Shareholders), of Beyton Investments S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of

the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.519 and having a share capital of six hundred ninety five thousand four hundred forty Euros (EUR 695.440.-) (the Company), incorporated on June 29th, 2010 pursuant to a Deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 14th, 2010 under number 1888. The articles of association of the Company were amended for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated December 21st, 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of April 29th, 2013, number 1021.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That 99.30% of the shares of the Company are represented.

II. That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

2. To appoint FIDES (Luxembourg) S.A. as liquidator.

3. To determine the powers to be granted to the liquidator and the remuneration of such liquidator.

4. Miscellaneous.

II. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint FIDES (Luxembourg) S.A., incorporated under the Laws of Luxembourg, with company number B.41469, with registered office address at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, as liquidator of the Company (the Liquidator).

The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Shareholders further resolve to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

The Shareholders resolve to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, the proxy-holder of the appearing parties signed together with us, the notary and the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. CANDOVER INVESTMENTS PLC, une private limited company, ayant son siège social au 34, Lime Street, Londres EC3M 7AT, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 1512178,

2. CANDOVER 2001 FUND UK NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au 12 Charles II Street, Londres SW1Y 4 QU, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP007641,

3. CANDOVER 2001 FUND UK NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au 12 Charles II Street, Londres SW1Y 4 QU, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP007642,

4. CANDOVER 2001 FUND UK NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au 12 Charles II Street, Londres SW1Y 4 QU, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP007754,

5. CANDOVER 2001 FUND UK NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au 12 Charles II Street, Londres SW1Y 4 QU, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP007755,

6. CANDOVER 2001 FUND UK NO. 5 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au 12 Charles II Street, Londres SW1Y 4 QU, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP007756,

7. CANDOVER 2001 FUND UK NO. 6 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au 12 Charles II Street, Londres SW1Y 4 QU, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP007942,

8. CANDOVER 2001 FUND US NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au 12 Charles II Street, Londres SW1Y 4 QU, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP007643,

9. CANDOVER 2001 FUND US NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au 12 Charles II Street, Londres SW1Y 4 QU, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP007644,

10. CANDOVER 2001 FUND US NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au 12 Charles II Street, Londres SW1Y 4 QU, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP007645,

11. CANDOVER 2001 FUND US NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au 12 Charles II Street, Londres SW1Y 4 QU, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP007795,

12. CANDOVER 2001 FUND US NO. 5 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au 12 Charles II Street, Londres SW1Y 4 QU, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP007949,

13. CANDOVER 2001 GMBH & CO. KG, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung allemande, ayant son siège social au 46 Mainzer Landstraße, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne, immatriculée auprès du Handelsregister Frankfurt am Main sous le numéro HRA 30236, et

14. PRESTON LUXEMBOURG 2 S.À R.L., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.152,

ici tous représentées par Anne Lefebvre, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu des procurations données sous seing privé. Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Qu'ils sont les seules associés (Les «Associés») de Beyton Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.519 et disposant d'un capital social de six cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quarante euros (EUR 695.440) (la Société), constituée le 29 juin 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 septembre 2010 sous le numéro 1888. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, en date du 21 décembre 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 29 avril 2013 numéro 1021.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que 99.30% du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée.

II. Que l'assemblée générale était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de la société FIDES (Luxembourg) S.A. comme liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
4. Divers.

II. Que les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer FIDES (Luxembourg) S.A., constituée en vertu des lois du Luxembourg, avec le numéro de société B 41.469 et avec siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Le Liquidateur est autorisé, par sa seule signature, à effectuer tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur sera autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de L'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur sera autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés conformément à l'article 148 de la Loi.

Les Associés décident de charger le Liquidateur de réaliser tous les actifs de la Société et de régler toutes les dettes de la Société, dans les meilleures conditions possibles et pour la meilleure contrepartie.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la requête de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. LEFEBVRE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16847. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000067/214.

(140234940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

BeOnTop International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.717.

L'an deux mille quatorze, le seize décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BeOnTop International S.A., ayant son siège social au 12, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 156.717, constituée suivant acte notarié en date du 12 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2793 du 20 décembre 2010 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 11 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 986 du 12 mai 2011.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Alain Grégoire, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fred Molitor, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société;
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour;
3. Nomination du liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la procédure de liquidation;
5. Instruction au liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur de la Société, Monsieur Yves CARTILIER, né le 23 mai 1964 à Ougrée (Belgique), demeurant à B-4130 Esneux, 49, avenue des Ardennes (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GREGOIRE, C. GESCHWIND, F. MOLITOR et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. LAC / 2014 / 61694. Reçu douze euros € 12,-

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015000068/74.

(140235196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Babcock & Wilcox Monterrey Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 192.646.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of December,

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Babcock & Wilcox Monterrey Finance, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 192.646 (the "Company").

There appeared

B&W PGG Luxembourg Finance, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 6,687,310 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 164.684, acting in its own name and acting through its US Branch, based at 13024 Ballantyne Corporate Place, Suite 700, Charlotte, North Carolina, United States of America (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 20,000 shares representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting was able to validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requested the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of (i) new ordinary shares and (ii) mandatory redeemable preferred shares;

2. Subscription and payment of (i) the new ordinary shares and the global share premium attached thereto and (ii) the mandatory redeemable preferred shares and the global share premium attached thereto by way of a contribution in kind;

3. Amendment to article 19 of the articles of association of the Company;
4. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 200 (two hundred US Dollars) so as to raise it from USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) to USD 20,200 (twenty thousand two hundred US Dollars) by the issuance of:

- 100 (one hundred) new ordinary shares with a nominal value of USD 1 (the "New Shares") subject to the payment of a share premium amounting to USD 230,000 (two hundred and thirty thousand US Dollars) to be allocated to (i) the freely available accounting balance sheet item "premium issuance" as share premium exclusively attached to all outstanding ordinary shares including the New Shares up to the amount of USD 227,780 (two hundred and twenty-seven thousand seven hundred and eighty US Dollars) and (ii) the non-available accounting balance sheet item "legal reserve" as legal reserve up to the amount of USD 2,220 (two thousand two hundred and twenty US Dollars); and

- 100 (one hundred) mandatory redeemed preferred shares with a nominal value of USD 1 (the "MRPS") subject to the payment of a share premium amounting to USD 24,769,800 (twenty-four millions seven hundred and sixty-nine thousand eight hundred US Dollars) to be allocated to the freely available accounting balance sheet item "premium issuance" as share premium and exclusively attached to the MRPS up to the amount of USD 24,769,800 (twenty-four millions seven hundred and sixty-nine thousand eight hundred US Dollars).

Second resolution

It was resolved to accept the subscription of the New Shares and the MRPS by the Sole Shareholder acting through its US branch, by way of a contribution in kind consisting of a receivable of a total amount of USD 25,000,000 (twenty-five millions of US Dollars) (the "Receivable").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, acting through its US branch, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital by subscribing to:

- the New Shares and paying the share premium attached thereto of an amount of USD 230,000 (two hundred and thirty thousand US Dollars) to be allocated to (i) the freely available accounting balance sheet item "premium issuance" as share premium exclusively attached to all outstanding ordinary shares including the New Shares up to the amount of USD 227,780 (two hundred and twenty-seven thousand seven hundred and eighty US Dollars) and (ii) the non-available accounting balance sheet item "legal reserve" as legal reserve up to the amount of USD 2,220 (two thousand two hundred and twenty US Dollars);

- the MRPS and paying a share premium amounting to USD 24,769,800 (twenty-four millions seven hundred and sixty-nine thousand eight hundred US Dollars) to be allocated to the freely available accounting balance sheet item "premium issuance" as share premium and exclusively attached to the MRPS up to the amount of USD 24,769,800 (twenty-four millions seven hundred and sixty-nine thousand eight hundred US Dollars);

the whole having been fully paid up by way of the contribution of the Receivable.

Evaluation

The value of the Receivable has been set at USD 25,000,000 (twenty-five millions of US Dollars).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder acting through its US branch represented as stated hereabove, expressly declared that:

- (i) the Receivable was certain, liquid and payable;
- (ii) it was the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Receivable;
- (iii) the Receivable was free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivable was not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivable was freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Receivable; and

(vii) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under the applicable law will be carried out in order for the contribution of the Receivable to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

David S. Black acting as type A manager of the Company, Andrej Grossmann and Philippe van den Avenne, acting as type B managers of the Company, each of them being here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agreed with the description of the contribution, with its valuation and with the effective transfer of the Receivable, and confirmed the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declared that the documentation relating to the true and unconditional transmission of the Receivable has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution was therefore effectively implemented.

Third resolution

It was resolved to amend the rate applicable to the Preferred Dividend (as defined in article 19 of the articles of association of the Company (the "Article 19") from 7.25% (seven point two five percent) to 6.00% (six point zero percent). Further to the above, it was resolved to amend the Article 19 to read as follows:

" Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, where a net profit is shown in the approved annual accounts, the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, the shareholders, by way of a resolution of the shareholders representing more than 50% (fifty percent) of the share capital of the Company, in the following order:

1. shall allocate five percent of the net profit to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one-tenth of the share capital, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason;

2. after allocation to the legal reserve or other non-distributable reserve:

- each MRPS entitles a MRPS holder to a preferential and cumulative dividend which accrue daily at an annual rate of 6.0% (six point zero percent) of the annual average outstanding nominal value of the MRPS plus the share premium attached thereto if any (whether allocated to the legal reserve or not) from the date of acquisition by the Company of the corresponding Underlying Asset(s) (as defined hereafter) and be calculated assuming a year of 365 or 366 days as the case maybe (the "Preferred Dividend"); and

- the remaining amount of distributable profit after payment of the Preferred Dividend may be distributed to the holders of Ordinary Shares on a pro rata basis or may be allocated to a reserve or may be carried forward.

"Underlying Assets" means the financial assets in USD acquired or to be acquired and financed directly by the issuance of the MRPS and/or any other financial assets replacing any such financial assets, or purchased or financed with the proceeds arising out of such financial assets or of a disposal of all or part of such financial assets.

The Preferred Dividend is cumulative and recoverable, which means that the holder of the MRPS shall, during posterior financial years, recover the Preferred Dividend that it could not receive during the foregoing financial years during which there was no realized nor distributed profit.

Therefore, should the net profit of a financial year not allow to fully pay the Preferred Dividend or should the general meeting of the shareholders not decide to pay such Preferred Dividend (declared or not) despite the existence of distributable profits, the unpaid fraction of the Preferred Dividend of a certain year shall be paid during subsequent years, without prejudice to other rights reserved to the MRPS in such hypothesis. The recovery of such Preferred Dividend is not limited in time, subject for the MRPS to remain outstanding.

If the Preferred Dividend is not declared despite the existence of profits available for that purpose, the amount of the Preferred Dividend (i) shall be allocated to a MRPS reserve account (distributable reserve of the balance sheet) upon decision of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, (ii) shall remain exclusively to the benefit of the MRPS holder(s) and (iii) shall be available in order to pay the outstanding Preferred Dividend at the time of the next distribution of dividend of the Company.

For the avoidance of doubt, no dividend shall be paid to the holder(s) of Ordinary Shares until the Preferred Dividend has been fully paid to the MRPS holder(s) when declared or sufficient amounts for the payment of the Preferred Dividend have been set aside in a specific MRPS reserve account. The MRPS holder(s) shall not be entitled to any dividend except for the Preferred Dividend and the Interim Preferred Dividend (as defined hereafter).

In case of a partial payment of the total redemption price of MRPS to be redeemed at the final redemption date, the Company should not pay any amounts derived from the Underlying Assets to any other member in respect of its other share capital until the outstanding redemption price has been paid in full.”

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions it was resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at 20,200 USD (twenty thousand two hundred US Dollars) represented by:

- 20,100 (twenty thousand one hundred) ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each (the “Ordinary Shares”); and
- 100 (one hundred) mandatory redeemable preferred shares, with a nominal value of 1 USD (one US Dollar) (the “MRPS”).

The MRPS and the Ordinary Shares are together hereafter referred to as “Share” or “Shares”.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least 75% (seventy-five percent) of the share capital.

Share premium paid on Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary share premium account (the “Ordinary Share Premium Account”), such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be exclusively used for any payment to be made to the holder of the Ordinary Shares; and
- any share premium paid on a MRPS shall be booked in a MRPS share premium account (the “MRPS Share Premium Account”), such share premium shall remain attached exclusively to those MRPS and shall be exclusively used for any payment to be made to the holder of the MRPS.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with these amendments to its articles of association, have been estimated at about EUR 6,900.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le dix-huitième jour de décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de Babcock & Wilcox Monterrey Finance, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 20.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.646 (la «Société»).

A comparu,

B&W PGG Luxembourg Finance, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 6.687.310 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 164.684, agissant en son nom propre et agissant par l’intermédiaire de sa succursale américaine, basée à 13024 Ballantyne Corporate Place, Suite 700, Charlotte, Caroline du Nord, Etats-Unis (l’«Associé Unique»).

ici représenté par Mr Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

Les 20.000 parts sociales, représentant l’intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont l’Associé Unique a été préalablement informé.

L’Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire d’acter que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de (i) nouvelles parts sociales ordinaires, et (ii) parts préférentielles à rachat obligatoire;
2. Souscription et paiement (i) des nouvelles parts sociales ordinaires et de la prime d'émission globale y attachée et (ii) des parts préférentielles à rachat obligatoire de la prime d'émission globale y attachée au moyen d'un apport en nature;
3. Modification de l'article 19 des statuts de la Société;
4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital; et
5. Divers.

Après que ce qui précède a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 200 USD (deux cents Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 20.200 USD (vingt mille deux cents Dollars américains) par l'émission de:

- 100 (cent) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (les «Nouvelles Parts Sociales») moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 230.000 USD (deux cent trente mille Dollars américains) à allouer à (i) au poste librement disponible du bilan comptable «prime d'émission» en tant que prime d'émission exclusivement attachée à toutes les parts sociales ordinaires en circulation incluant les Nouvelles Parts Sociales pour un montant de 227.780 USD (deux cent vingt-sept mille sept cent quatre-vingt Dollars américains) et (ii) au poste non-disponible du bilan comptable «réserve légale» en tant que réserve légale pour un montant de 2.220 USD (deux mille deux cent vingt Dollars américains); et

- 100 (cent) parts préférentielles à rachat obligatoire d'une valeur nominale de 1 USD (les «MRPS») moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 24,769,800 USD (vingt-quatre millions sept cent soixante-neuf mille huit cents Dollars américains) à allouer poste librement distribuable du bilan comptable «prime d'émission» en tant que prime d'émission et exclusivement attachée aux MRPS pour un montant de 24,769,800 USD (vingt-quatre millions sept cent soixante-neuf mille huit cents Dollars américains).

Deuxième résolution

Il a été décidé d'accepter la souscription aux Nouvelles Parts Sociales et aux MRPS par l'Associé Unique agissant par l'intermédiaire de sa succursale américaine, au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de 25.000.000 USD (vingt-cinq millions de Dollars américains) (la «Créance»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de sa succursale américaine, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée en souscrivant aux:

- Nouvelles Parts Sociales et en payant la prime d'émission y attachée d'un montant de 230.000 USD (deux cent trente mille Dollars américains) à allouer à (i) au poste librement disponible du bilan comptable «prime d'émission» en tant que prime d'émission exclusivement attachée à toutes les parts sociales ordinaires en circulation incluant les Nouvelles Parts Sociales pour un montant de 227.780 USD (deux cent vingt-sept mille sept cent quatre-vingt Dollars américains) et (ii) au poste non-disponible du bilan comptable «réserve légale» en tant que réserve légale pour un montant de 2.220 USD (deux mille deux cent vingt Dollars américains);

- MRPS en payant la prime d'émission d'un montant de 24,769,800 USD (vingt-quatre millions sept cent soixante-neuf mille huit cents Dollars américains) à allouer au poste librement disponible du bilan comptable «prime d'émission» en tant que prime d'émission exclusivement attachée aux MRPS pour un montant de 24,769,800 USD (vingt-quatre millions sept cent soixante-neuf mille huit cents Dollars américains),

le tout ayant été entièrement libéré au moyen de l'apport de la Créance.

Evaluation

La valeur de la Créance a été fixée à 25.000.000 USD (vingt-cinq millions de Dollars américains).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de sa succursale américaine, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance était certaine, liquide et exigible;

- (ii) il était seul propriétaire et titulaire de tous les droits, titres et intérêts de la Créance;
- (iii) la Créance était libre de tout privilège, option, sûreté, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne faisait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance était librement transférable, avec tous les droits y attachés;
- (vi) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert de la Créance; et
- (vii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport de la Créance soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

David S. Black agissant en tant que gérant de type A de la Société, Andrej Grossmann and Philippe van den Avenne, agissant en tant que gérants de type B de la Société, chacun d'eux étant représenté par Monsieur Max MAYER, prénommé, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport, avec son évaluation et avec le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire a déclaré que la documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle de la Créance a été considérée convaincante et suffisante et l'apport a donc été effectivement mis en oeuvre.

Troisième résolution

Il a été décidé de modifier le taux applicable au Dividende Préférentiel (tel que définie à l'article 19 des statuts de la Société (l'«Article 19») de 7,25 % (sept virgule vingt-cinq pour cent) à 6,00 % (six virgule zéro pour cent). Conformément à ce qui précède, il a été décidé de modifier l'Article 19 pour le lire comme suit:

« **Art. 19. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, lorsqu'un bénéfice apparaît dans les comptes annuels approuvés, l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, les associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, dans l'ordre suivant:

- doit ou doivent affecter cinq pour cent (5%) du bénéfice net à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment si celle-ci devait être entamée pour quelque raison que ce soit jusqu'à entière reconstitution;

- après affectation à la réserve légale ou le cas échéant à une réserve distribuable, o

* chaque MRPS donne droit à son détenteur à un dividende préférentiel et cumulatif, qui courent quotidiennement à un taux annuel de 6.0 pour cent (6.0%) de la valeur annuelle moyenne des MRPS en circulation, augmenter de la prime d'émission y attaché (affecté ou non à la réserve légale), à partir de la date d'acquisition par la Société de l'actif (s) sous-jacents correspondants (comme défini ci-après) et calculé sur la base d'une année de 365 ou 366 jours selon le cas (le "Dividende Préférentiel");

* le montant restant du bénéfice distribuable après paiement du Dividende Préférentiel peut être distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires proportionnellement à leur détention, le reporter ou l'affecter à une réserve distribuable.

«Actifs Sous-Jacents», désigne les actifs financiers en US Dollars acquis ou à acquérir et financées directement par l'émission des MRPS et/ou tous autres actifs financiers remplaçant ces actifs financiers, ou achetés ou financés par le produit découlant de ces actifs financiers ou d'une cession de tout ou partie de ces actifs financiers.

Le Dividende Préférentiel est cumulatif et récupérable, ce qui signifie que le détenteur de MRPS doit, au cours des exercices postérieurs, récupérer le Dividende Préférentiel qu'il n'a pu recevoir au titre des exercices précédents pour lesquels il n'y a pas eu de profit réalisé ou distribué.

Par conséquent, si le bénéfice net d'un exercice ne permet pas de payer intégralement le Dividende Préférentiel ou si l'assemblée générale des associés décide de ne pas payer ce Dividende Préférentiel (déclaré ou non) malgré l'existence de bénéfices distribuables, la partie non payée du Dividende Préférentiel d'une année sociale, doit être versée au cours des années sociales suivantes, sans préjudice des autres droits réservés aux MRPS dans cette hypothèse. La récupération de ce Dividende Préférentiel n'est pas limitée dans le temps, sous réserve que les MRPS soient en circulation.

Si le Dividende Préférentiel n'est pas déclaré malgré l'existence de bénéfices disponibles à cette fin, le montant du dividende préférentiel (i) doit être affecté à un compte de réserve MRPS (réserve distribuable du bilan) sur décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, (ii) demeure au bénéfice exclusif

du détenteur(s) de MRPS et (iii) doit être disponible afin de payer le Dividende Préférentiel au moment de la prochaine distribution de dividendes de la Société.

Aucun dividende ne sera versé au détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires tant que le Dividende Préférentiel n'a pas été entièrement payé au détenteur(s) de MRPS lorsque déclaré ou lorsque des montants suffisants pour le paiement du Dividende Préférentiel ont été mis dans un compte de réserve spécifique de MRPS. Le détenteur(s) de MRPS n'a droit à aucun dividende exceptés le Dividende Préférentiel et le Dividende Préférentiel Intérimaire (tel que défini ci-après).

En cas d'un paiement partiel du prix de rachat total des MRPS à racheter à la date de rachat final, la Société n'a pas à payer de montant provenant des Actifs Sous-Jacents à tout autre membre à l'égard de son autre capital social jusqu'à ce que le prix de rachat restant ait été payé intégralement.»

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour le lire comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 20.200 USD (vingt mille deux cents Dollars américains) représentés par:

- 20.100 (vingt mille cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»); et

- 100 (cent) parts préférentielles à rachat obligatoire, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) (les «MRPS»).

Les MRPS et les Parts Sociales Ordinaires sont collectivement désignées ci-après par «Part Sociale» ou «Parts Sociales».

Le capital social peut être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins 75% (soixante-quinze pour cent) du capital social.

La prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires ou sur les MRPS doit être enregistrée sur un compte spécifique de prime d'émission, comme suit:

- toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires doit être enregistrée sur un compte de prime d'émission ordinaire (le «Compte de Prime d'Emission Ordinaire»), cette prime d'émission doit rester attachée aux Parts Sociales Ordinaires et doit être exclusivement utilisée pour tout paiement devant être effectué au détenteur des Parts Sociales Ordinaires; et

- toute prime d'émission payée sur les MRPS doit être enregistrée sur un compte de prime d'émission MRPS (le «Compte de Prime d'Emission MRPS»), cette prime d'émission doit rester attachée exclusivement à ces MRPS et doit être exclusivement utilisée pour tout paiement devant être effectué au détenteur des MRPS.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la modification de ses statuts est évalué à environ 6.900,-EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2014. Relation GRE/2014/5251. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015000061/346.

(140234701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Going Green, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1925 Luxembourg, 28, rue Fanny Leclerc.

R.C.S. Luxembourg B 152.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014209205/10.

(140233687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Financière Prochdufruit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.107.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, acting as proxy-holder of:

1) Mr Guillaume ANDRIVEAU, born in Rouen (France) on October 1st, 1972 and with private address at 1 Boulevard Julien Potin, 92200 Neuilly Sur Seine (France), and

2) Mr Olivier GUIGUET, born in Bourgoin-Jallieu (France) on May 15th, 1970 and with private address at 1 Rue Francois-Bellot, 1206 Genève (Suisse),

by virtue of two (2) proxies given under private seal.

The proxies from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with it.

The appearing parties, represented as aforesaid, are the sole shareholders (the Shareholders) of Financière Prochdufruit S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on September 29th, 2011 pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, published on January 14th, 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 117 page 5570,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 164.107 (the Company).

The Shareholders, represented as aforesaid and representing the entire share capital, have requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (*liquidation volontaire*) (the Liquidation).

2. Appointment of the liquidator (*liquidateur*) in relation to the Liquidation.

3. Determination of the powers of the liquidator (*liquidateur*), instruction to the liquidator (*liquidateur*) for the realization of the assets and the payment of the debts of the Company and determination of the Liquidation procedure of the Company.

4. Discharge (*quitus*) to the members of the board of managers of the Company for the proper performance of their respective mandates from the date of their respective appointments until the date of the Meeting.

5. Miscellaneous.

First Resolution

The Shareholders resolved to dissolve and to voluntarily put the Company into Liquidation, with immediate effect.

Second Resolution

The Shareholders resolved to appoint Headstart Management Services S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 155.181 as liquidator (*liquidateur*) of the Company (the Liquidator) in relation to the Liquidation.

Third Resolution

The Shareholders resolved to empower and authorize the Liquidator, under its sole signature, to do everything which is required for the Liquidation and the disposal of the assets of the Company.

The Shareholders resolved to confer on the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act).

The Shareholders resolved to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all outstanding debts of the Company.

The Shareholders resolved to authorize the Liquidator to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the 1915 Act, in the name and on behalf of the Company without the prior authorization of the Shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Shareholders further resolved to authorize the Liquidator to make advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders in accordance with article 148 of the 1915 Act, to the extent necessary.

Fourth Resolution

The Shareholders resolved to grant discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company for the proper performance of their respective mandates from the date of their respective appointments until the date hereof.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

WHEREOF the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said Shareholders and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

This deed having been read to the proxyholder of the Shareholders, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxyholder of the Shareholders, together with the notary, signed the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le douze décembre.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. Mr Guillaume ANDRIVEAU, né à Rouen (France) le 1^{er} octobre 1972 résidant au 1 Boulevard Julien Potin, 92200 Neuilly Sur Seine (France), et

2. Mr Olivier GUIGUET, né à Bourgoin-Jallieu (France) le 15 mai 1970 résidant au 1 Rue Francois-Bellot, 1206 Genève (Suisse),

en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront jointes au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, sont les seuls associés (les Associés) de Financière Prochdufruit S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 29 septembre 2011 suivant un acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié le 14 janvier 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 117 page 5770,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 164.107 (la Société).

Les Associés, représentés comme ci-avant et représentant l'entièreté du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire (la Liquidation).
2. Nomination du liquidateur en relation avec la Liquidation.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur, instruction au liquidateur relative à la réalisation des actifs et au paiement des dettes de la Société et détermination de la procédure de Liquidation de la Société.
4. Décharge (quitus) aux membres du conseil de gérance de la Société pour la bonne exécution de leurs mandats respectifs à compter de leurs dates de nomination respectives jusqu'à la date de l'Assemblée.
5. Divers.

Première résolution

Les Associés ont décidé de dissoudre la Société et de la mettre en Liquidation.

Deuxième Résolution

Les Associés ont décidé de nommer Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 155.181 en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur) en relation avec la Liquidation.

Troisième Résolution

Les Associés ont décidé de conférer au Liquidateur pouvoir et autorité, sous sa seule signature, de faire tout ce qui est nécessaire pour la Liquidation et la cession des actifs de la Société.

Les Associés ont décidé de conférer au Liquidateur les pouvoirs énoncés aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la Loi de 1915).

Les Associés ont décidé de donner instruction au Liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions possibles et pour la meilleure contrepartie possible, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes existantes de la Société.

Les Associés ont décidé d'autoriser le Liquidateur à passer tous les actes et effectuer toutes les opérations, y compris ceux visés à l'article 145 de la Loi de 1915, au nom et pour le compte de la Société sans l'autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes ou entités.

Les Associés ont décidé également d'autoriser le Liquidateur à verser aux Associés des avances sur boni de liquidation en numéraire ou en nature conformément à l'article 148 de la Loi de 1915, dans la mesure du possible.

Quatrième Résolution

Les Associés ont décidé de donner décharge (quitus) aux membres du conseil de gérance de la Société pour la bonne exécution de leurs mandats respectifs depuis leurs dates de nomination respectives jusqu'à la date des présentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des Associés, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête desdits Associés et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire des Associés, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire des Associés a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2014. LAC/2014/61087. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209113/139.

(140233861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

FP-EMV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.423.742,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.637.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 décembre 2014

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2014 que:

- Madame Laetitia Jolival a démissionné de son mandat de gérant de classe B en date du 10 décembre 2014.
- Monsieur Smaïn Bouchareb, né le 19 août 1978 à Mulhouse (France), résidant professionnellement au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet au 10 décembre 2014, pour un mandat à durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205593/16.

(140229555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

E. Jegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6430 Echternach, 9, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 143.449.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209029/9.

(140233958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

The Carlyle Group (Luxembourg) JV, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 95.676.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeen day of December.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting of shareholders of The Carlyle Group (Luxembourg) JV, société en commandite par actions, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 5, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 10, 2003 under number 1054, and which articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers dated July 31, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 16, 2014 under number 2174

The meeting was presided by Ms Christelle Frank, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, (the "Chairman")

The Chairman appointed as secretary Mrs Fatima Lahmer, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Ms Laetitia Piscione, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the holder (s) of the powers of attorney representing the shareholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney.

The Chairman declared that:

I. The shareholders representing the full amount of the share capital were present or validly represented at the shareholders' meeting. The shareholders could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred ten thousand one hundred forty two Euros and fifteen Cents (EUR 110,142.15) so as to bring it from its current amount of seven million two hundred fifty seven thousand four hundred twenty five Euros and forty two Cents (EUR 7,257,425.42) up to seven million three hundred sixty seven thousand five hundred sixty seven Euros and fifty seven Cents (EUR 7,367,567.57) by issuance of eleven million fourteen thousand two hundred fifteen (11,014,215) new ordinary shares of Class O of the Company of one Cent Euro (EUR 0.01) of nominal value each together with a share premium of eleven thousand fourteen Euro and twenty one Cents (EUR 11,014.21);

2. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty two thousand six hundred fifty six Euros and twenty one Cents (EUR 132,656.21) so as to bring it from its current amount of seven million three hundred sixty seven thousand five hundred sixty seven Euros and fifty seven Cents (EUR 7,367,567.57) up to seven million five hundred thousand two hundred twenty three Euros and seventy eight Cents (EUR 7,500,223.78) by issuance of thirteen million two hundred sixty five thousand six hundred twenty one (13,265,621) new ordinary shares of Class S of the Company of one Cent Euro (EUR 0.01) of nominal value each together with a share premium of thirteen thousand two hundred sixty five Euro and sixty two Cents (EUR 13,265.62);

3. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of five thousand five hundred fifty three Euros and eighteen Cents (EUR 5,553.18) so as to bring it from its current amount of seven million five hundred thousand two hundred twenty three Euros and seventy eight Cents (EUR 7,500,223.78) down to seven million four hundred ninety four thousand six hundred seventy Euros and sixty Cents (EUR 7,494,670.60) by cancellation of five hundred fifty five thousand three hundred eighteen (555,318) self-held Class L ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each;

4. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of fourteen thousand eight hundred sixty seven Euros and twenty seven Cents (EUR 14,867.27) so as to bring it from its current amount of seven million four hundred ninety four thousand six hundred seventy Euros and sixty Cents (EUR 7,494,670.60) down to seven million four hundred seventy nine thousand eight hundred three Euros and thirty three Cents (EUR 7,479,803.33) by cancellation of one million four hundred eighty six thousand seven hundred twenty seven (1,486,727) Class K ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each;

5. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of seven hundred fifty five thousand eight hundred fifty two Euros and ninety four Cents (EUR 775,852.94) so as to bring it from its current amount of seven million four hundred seventy nine thousand eight hundred three Euros and thirty three Cents (EUR 7,479,803.33) down to six million seven hundred three thousand nine hundred fifty Euros and thirty nine Cents (EUR 6,703,950.39) by cancellation of seventy seven million five hundred eighty five thousand two hundred ninety four (77,585,294) self-held Class S ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each;

6. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the capital increases and decreases;

7. Granting of authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record the above increases and decreases of capital of the company in the shareholders' register of the Company,

8. Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of the Company moved the following resolutions unanimously:

First resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred ten thousand one hundred forty two Euros and fifteen Cents (EUR 110,142.15) so as to bring it from its current amount of seven million two hundred fifty seven thousand four hundred twenty five Euro and forty-two Cents (EUR 7,257,425.42) up to seven million three hundred sixty seven thousand five hundred sixty seven Euros and fifty seven Cents (EUR 7,367,567.57) by issuance of eleven million fourteen thousand two hundred fifteen (11,014,215) new ordinary shares of Class O of the Company of one Cent Euro (EUR 0.01) of nominal value each for a subscription price of one hundred twenty one thousand one hundred fifty six Euros and thirty six Cents (EUR 121,156.36) including a share premium in the amount of eleven thousand fourteen Euro and twenty one Cents (EUR 11,014.21) to be further allocated to the legal reserve.

The extraordinary general meeting declared that the total subscription price of one hundred twenty one thousand one hundred fifty six Euro and thirty six Cents (EUR 121,156.36) shall be fully paid in by allocation of part of the other reserves (incorporation des autres réserves) to the share capital of the Company as follows:

Shareholder	Number O of shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation from other reserves account (in EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	592 124	5 921,24	592,12	-6 513,36
Altamar Buyout Global III, FCR	465 240	4 652,40	465,24	-5 117,64
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	1 879 759	18 797,59	1 879,76	-20 677,35
Edmond de Rothschild SA	2 937 125	29 371,25	2 937,13	-32 308,38
StepStone Azul S.à r.l.	2 202 843	22 028,43	2 202,84	-24 231,27
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	2 202 843	22 028,43	2 202,84	-24 231,27
Assurances du Crédit Mutuel IARD	734 281	7 342,81	734,28	-8 077,09
Total	11 014 215	110 142,15	11 014,21	-121 156,36

Second resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty two thousand six hundred fifty six Euros and twenty one Cents (EUR 132,656.21) so as to bring it from its current amount of seven million three hundred sixty seven thousand five hundred sixty seven Euros and fifty seven Cents (EUR 7,367,567.57) up to seven million five hundred thousand two hundred twenty three Euros and seventy eight Cents (EUR 7,500,223.78) by issuance of thirteen million two hundred sixty five thousand six hundred twenty one (13,265,621) new ordinary shares of Class S of the Company of one Cent Euro (EUR 0.01) of nominal value each for a subscription price of one hundred forty five thousand nine hundred twenty one Euro and eighty three Cents (EUR 145,921.83) including a share premium in the amount of thirteen thousand two hundred sixty five Euros and sixty two Cents (EUR 13,265.62) to be further allocated to the legal reserve.

The extraordinary general meeting declared that the total subscription price of one hundred forty five thousand nine hundred twenty one Euro and eighty three Cents (EUR 145,921.83) shall be fully paid in by allocation of part of the other reserves (incorporation des autres réserves) to the share capital of the Company as follows:

Shareholder	Number of shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation from other reserves account (in EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	713 160	7 131,60	713,16	-7 844,76
Altamar Buyout Global III, FCR	560 340	5 603,40	560,34	-6 163,74
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	2 263 999	22 639,99	2 264,00	-24 903,99
Edmond de Rothschild SA	3 537 499	35 374,99	3 537,50	-38 912,49
StepStone Azul S.à r.l.	2 653 124	26 531,24	2 653,12	-29 184,36
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	2 653 124	26 531,24	2 653,12	-29 184,36
Assurances du Crédit Mutuel IARD	884 375	8 843,75	884,38	-9 728,13
Total	13 265 621	132 656,21	13 265,62	-145 921,83

Third resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeemed five hundred fifty five thousand three hundred eighteen (555,318) Class L ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, at the fair market value ("FMV") for an amount of twenty two thousand six hundred sixty one Euros (EUR 22,661). The extraordinary general meeting now resolved to (i) decrease the share capital of the Company by an amount of an amount of five thousand five hundred fifty three Euros and eighteen Cents (EUR 5,553.18) so as to bring it from its current amount of seven million five hundred thousand two hundred twenty three Euros and seventy eight Cents (EUR 7,500,223.78) down to seven million four hundred ninety four thousand six hundred seventy Euros and sixty Cents (EUR 7,494,670.60) by cancellation of five hundred fifty five thousand three hundred eighteen (555,318) self-held Class L ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to five hundred fifty five Euros and thirty two Cents (EUR 555.32).

In compliance with article 49-8, paragraph 5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be available for distribution to the shareholders of the Company.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie EUR 16,552.50, will be paid out of the other reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of twenty two thousand six hundred sixty one Euros (EUR 22,661.00) will be credited to the shareholders' payables (the "Shareholders' Payables").

Shareholder	Number of L shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Other distributable reserves account (in EUR)	Redemption price (in EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	-29 854	-298,54	-29,85	-889,86	1 218,25
Altamar Buyout Global III, FCR	-23 457	-234,57	-23,46	-699,18	957,21
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-94 774	-947,74	-94,77	-2 824,96	3 867,47
Edmond de Rothschild SA	-148 085	-1 480,85	-148,09	-4 414,00	6 042,94
StepStone Azul S.à r.l.	-111 064	-1 110,64	-111,06	-3 310,50	4 532,20
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-111 064	-1 110,64	-111,06	-3 310,50	4 532,20
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-37 020	-370,20	-37,03	-1 103,50	1 510,73
Total	-555 318	-5 553,18	-555,33	-16 552,50	22,661.00

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeemed one million four hundred eighty six thousand seven hundred twenty seven (1,486,727) Class K ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, at the FMV for an amount of one hundred eighty two thousand seven hundred thirty four Euros (EUR 182,734.00). The extraordinary general meeting now resolved to (i) decrease the share capital of the Company by an amount of an amount of fourteen thousand eight hundred sixty seven Euros and twenty seven Cents (EUR 14,867.27) so as to bring it from its current amount of seven million four hundred ninety four thousand six hundred seventy Euros and sixty Cents (EUR 7,494,670.60) down to seven million four hundred seventy nine thousand eight hundred three Euros and thirty three Cents (EUR 7,479,803.33) by cancellation of

one million four hundred eighty six thousand seven hundred twenty seven (1,486,727) Class K ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to one thousand four hundred eighty six Euros and seventy three Cents (EUR 1,486.73).

In compliance with article 49-8, paragraph 5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be available for distribution to the shareholders of the Company.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie EUR 166,380.00, will be paid out of the other reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of one hundred eight two thousand seven hundred thirty four Euros (EUR 182,734.00) will be credited to the Shareholders' Payables:

Shareholder	Number of K shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Other distributable reserves account (in EUR)	Redemption price (in EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	-79 926	-799,26	-79,93	-8 944,59	9 823,78
Altamar Buyout Global III, FCR	-62 799	-627,99	-62,80	-7 027,89	7 718,68
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-253 735	-2 537,35	-253,74	-28 395,52	31 186,61
Edmond de Rothschild SA	-396 461	-3 964,61	-396,46	-44 368,00	48 729,07
StepStone Azul S.à r.l.	-297 345	-2 973,45	-297,35	-33 276,00	36 546,80
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-297 345	-2 973,45	-297,35	-33 276,00	36 546,80
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-99 116	-991,16	-99,10	-11 092,00	12 182,26
Total	-1 486 727	-14 867,27	-1 486,73	-166 380,00	182 734,00

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeemed seventy seven million five hundred eighty five thousand two hundred ninety four (77,585,294) Class S ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, at the FMV for an amount of one million fifty one thousand one hundred seventy seven Euros (EUR 1,051,177). The extraordinary general meeting now resolved to (i) decrease the share capital of the Company by an amount of an amount of seven hundred seventy five thousand eight hundred fifty two Euros and ninety four Cents (EUR 775,852.94) so as to bring it from its current amount of seven million four hundred seventy nine thousand eight hundred three Euros and thirty three Cents (EUR 7,479,803.33) down to six million seven hundred three thousand nine hundred fifty Euros and thirty nine Cents (EUR 6,703,950.39) by cancellation of seventy seven million five hundred eighty five thousand two hundred ninety four (77,585,294) self-held Class S ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to seventy seven thousand five hundred eighty five Euros and twenty nine Cents (EUR 77,585.29).

In compliance with article 49-8, paragraph 5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be available for distribution to the shareholders of the Company.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie EUR 197,738.77, will be paid out of the other reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of one million fifty one thousand one hundred seventy seven Euros (EUR 1,051,177.00) will be credited to the Shareholders' Payables as follows:

Shareholder	Number of S shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Impact on other distributable reserves account (in EUR)	Redemption price (in EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	-4 170 985	-41 709,85	-4 170,99	-10 630,44	56 511,28
Altamar Buyout Global III, FCR	-3 277 203	-32 772,03	-3 277,20	-8 352,49	44 401,72
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-13 241 224	-132 412,24	-13 241,22	-33 747,42	179 400,88
Edmond de Rothschild SA	-20 689 412	-206 894,12	-20 689,41	-52 730,34	280 313,87

10638

StepStone Azul S.à r.l.	-15 517 059	-155 170,59	-15 517,06	-39 547,75	210 235,40
Assurances du Crédit Mutuel					
Vie SA	-15 517 059	-155 170,59	-15 517,06	-39 547,75	210 235,40
Assurances du Crédit Mutuel					
IARD	-5 172 352	-51 723,52	-5 172,35	-13 182,58	70 078,45
Total	-77 585 294	-775 852,94	-77 585,29	-197 738,77	1 051 177,00

Subscriptions - Payments

Thereupon intervened each limited shareholder of the Company, all represented by Fatima Lahmer by virtue of seven (7) powers of attorney given December 2014 which, after having been signed ne varietur by the proxyholder, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The said proxyholder has declared, with respect to each of its principal:

Assurances du Credit Mutuel IARD confirmed its subscription for the respective number of new class O and S ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other reserves;

Assurance du Credit Mutuel VIE SA confirmed its subscription for the respective number of new class O and S ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other reserves;

Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun confirmed its subscription for the respective number of new class O and S ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other reserves;

Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun confirmed its subscription for the respective number of new class O and S ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other reserves;

Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado

confirmed its subscription for the respective number of new class O and S ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other reserves;

Edmond de Rothschild S.A confirmed its subscription for the respective number of new class O and S ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other reserves;

StepStone Azur S.à r.l. confirmed its subscription for the respective number of new class O and S ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other reserves;

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the extraordinary general meeting of the Company resolved to amend the first two paragraphs of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 6.** The Company has a subscribed capital of six million seven hundred three thousand nine hundred fifty Euros and thirty nine Cents (EUR 6,703,950.39) consisting in one (1) management share, one hundred sixteen million fifty thousand six hundred forty (116,050,640) Class K ordinary shares, sixty two million seven hundred ninety eight thousand six hundred forty eight (62,798,648) Class L ordinary shares, one (1) Class N ordinary share, two hundred ninety one million one hundred eighty six thousand eight hundred nineteen (291,186,819) Class O ordinary shares, eighty nine million eighty six thousand one (89,086,001) Class P ordinary shares, twenty million ninety four thousand ninety four (20,094,094) Class R ordinary shares, ninety one million one hundred seventy eight thousand eight hundred thirty five (91,178,835) Class S ordinary shares, all in registered form with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

The Class K, Class L, Class N, Class O, Class P, Class R and Class S ordinary shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued in the future shall be referred to as the “Ordinary Shares”. The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a “Share” or the “Shares”.”

Seventh resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to grant authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the above resolutions, including, without limitation thereto, to record the above decreases and increases of capital of the Company in the shareholders’ register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand three hundred euros.

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing. In case of divergences between the amounts in numbers, and those written in full words, the latter will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de The Carlyle Group (Luxembourg) JV, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 octobre 2003 sous le numéro 1054, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Jean-Paul Meyers, pris en date du 31 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 août 2014 sous le numéro 2174.

L'assemblée est présidée par Madame Christelle Frank, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le «Président»).

Le président nomma en qualité de secrétaire Madame Fatima Lahmer, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laetitia Piscione ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée des actionnaires établit ensuite la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les détenteurs de procurations représentant les associés, restera attachée au présent procès-verbal avec lesdites procurations.

Le Président déclara que:

I. Les actionnaires représentant la totalité du capital social sont présents ou valablement représentés à l'assemblée des actionnaires. L'assemblée des actionnaires pourra donc valablement délibérer et voter concernant tous les points de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de cent dix mille cent quarante-deux Euros et quinze Cents (EUR 110,142.15) pour l'amener de son montant actuel de sept millions deux cent cinquante-sept mille quatre cent vingt-cinq Euros et quarante-deux Cents (EUR 7,257,425.42) à sept millions trois cent soixante-sept mille cinq cent soixante-sept Euros et cinquante-sept Cents (EUR 7,367,567.57) par émission de onze million quatorze mille deux cent quinze (11,014,215) nouvelles actions ordinaires de Classe O de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de onze mille quatorze Euros et vingt et un Cents (EUR 11,014.21)

2. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de cent trente-deux mille six cent cinquante-six Euros et vingt et un Cents (EUR 132,656.21) pour l'amener de son montant actuel de sept millions trois cent soixante-sept mille cinq cent soixante-sept Euros et cinquante-sept Cents (EUR 7,367,567.57) à sept millions cinq cent mille deux cent vingt-trois Euros et soixante-dix-huit Cents (EUR 7,500,223.78) par émission de treize million deux cent soixante-cinq mille six cent vingt et un (13,265,621) nouvelles actions ordinaires de Classe S de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de treize mille deux cent soixante-cinq Euros et soixante-deux Cents (EUR 13,265.62);

3. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de cinq mille cinq cent cinquante-trois Euros et dix-huit Cents (EUR 5,553.18) pour l'amener de son montant actuel de sept millions cinq cent mille deux cent vingt-trois Euros et soixante-dix-huit Cents (EUR 7,500,223.78) à sept millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-dix euros et soixante Cents (EUR 7,494,670.60) par annulation de cinq cent cinquante-cinq mille trois cent dix-huit (555,318) actions ordinaires de Classe L auto-détenues de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune;

4. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de quatorze mille huit cent soixante-sept Euros et vingt-sept Cents (EUR 14,867.27) pour l'amener de son montant actuel de sept millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-dix euros et soixante Cents (EUR 7,494,670.60) à sept millions quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent trois euros et trente-trois Cents (EUR 7,479,803.33) par annulation de un million quatre cent quatre-vingt-six mille sept cent vingt-sept (1,486,727) actions ordinaires de Classe K auto-détenues de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune;

5. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de sept cent soixante-quinze mille huit cent cinquante-deux Euros et quatre-vingt-quatorze Cents (EUR 775,852.94) pour l'amener de son montant actuel de sept millions quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent trois euros et trente-trois Cents (EUR 7,479,803.33) à six millions sept cent trois mille neuf cent cinquante Euros et trente-neuf Cents (EUR 6,703,950.39) par annulation de soixante-dix-sept million cinq cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (77,585,294) actions ordinaires de Classe S auto-détenues de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune;

6. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les augmentations et réductions de capital;

7. Autorisation à accorder à tout gérant du gérant commandité de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement des réductions et augmentations de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société;

8. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de cent dix mille cent quarante-deux Euros et quinze Cents (EUR 110,142.15) pour l'amener de son montant actuel de sept millions deux cent cinquante-sept mille quatre cent vingt-cinq Euros et quarante-deux Cents (EUR 7,257,425.42) à sept millions trois cent soixante-sept mille cinq cent soixante-sept Euros et cinquante-sept Cents (EUR 7,367,567.57) par émission de onze million quatorze mille deux cent quinze (11,014,215) nouvelles actions ordinaires de Classe O de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune pour un montant de souscription de cent vingt et un mille cent cinquante-six Euros et trente-six Cents (EUR 121,156.36) incluant une prime d'émission de onze mille quatorze Euros et vingt et un Cents (EUR 11,014.21) à allouer ensuite à la réserve légale.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société déclara que le montant total de souscription de cent vingt et un mille cent cinquante-six Euros et trente-six Cents (EUR 121,156.36) sera entièrement payé par l'incorporation d'une part des autres réserves au capital social de la Société comme suit:

Actionnaire	Nombre de classe O of shares souscrite	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation du comptes des autres reserves account (en EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	592 124	5 921,24	592,12	-6 513,36
Altamar Buyout Global III, FCR	465 240	4 652,40	465,24	-5 117,64
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	1 879 759	18 797,59	1 879,76	-20 677,35
Edmond de Rothschild SA	2 937 125	29 371,25	2 937,13	-32 308,38
StepStone Azul S.à r.l.	2 202 843	22 028,43	2 202,84	-24 231,27
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	2 202 843	22 028,43	2 202,84	-24 231,27
Assurances du Crédit Mutuel IARD	734 281	7 342,81	734,28	-8 077,09
Total	11 014 215	110 142,15	11 014,21	-121 156,36

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de cent trente-deux mille six cent cinquante-six Euros et vingt et un Cents (EUR 132,656.21) pour l'amener de son montant actuel de sept millions trois cent soixante-sept mille cinq cent soixante-sept Euros et cinquante-sept Cents (EUR 7,367,567.57) à sept millions cinq cent mille deux cent vingt-trois Euros et soixante-dix-huit Cents (EUR 7,500,223.78) par émission de treize million deux cent soixante-cinq mille six cent vingt et un (13,265,621) nouvelles actions ordinaires

de Classe S de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune pour un montant de souscription de cent quarante-cinq mille neuf cent vingt et un Euros et quatre-vingt-trois Cents (EUR 145,921.83) incluant une prime d'émission de treize mille deux cent soixante-cinq Euros et soixante-deux Cents (EUR 13,265.62) à allouer ensuite à la réserve légale.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société déclara que le montant total de souscription de cent quarante-cinq mille neuf cent vingt et un Euros et quatre-vingt-trois Cents (EUR 145,921.83) sera entièrement payé par l'incorporation d'une part des autres réserves au capital social de la Société comme suit:

Actionnaire	Nombre de classe S of shares souscrite	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation des autres réserves account (en EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	713 160	7 131,60	713,16	-7 844,76
Altamar Buyout Global III, FCR	560 340	5 603,40	560,34	-6 163,74
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	2 263 999	22 639,99	2 264,00	-24 903,99
Edmond de Rothschild SA	3 537 499	35 374,99	3 537,50	-38 912,49
StepStone Azul S.à r.l.	2 653 124	26 531,24	2 653,12	-29 184,36
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	2 653 124	26 531,24	2 653,12	-29 184,36
Assurances du Crédit Mutuel IARD	884 375	8 843,75	884,38	-9 728,13
Total	13 265 621	132 656,21	13 265,62	-145 921,83

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a décidé de racheté cinq cent cinquante-cinq mille trois cent dix-huit (555,318) actions ordinaires de Classe L de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune, à valeur de marché («VM») pour un montant de vingt-deux mille six cent vingt et un Euros (EUR 22,621). L'assemblée générale extraordinaire a décidé maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de cinq mille cinq cent cinquante-trois Euros et dix-huit Cents (EUR 5,553.18) pour l'amener de son montant actuel de sept millions cinq cent mille deux cent vingt-trois Euros et soixante-dix-huit Cents (EUR 7,500,223.78) à sept millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-dix euros et soixante Cents (EUR 7,494,670.60) par annulation de cinq cent cinquante-cinq mille trois cent dix-huit (555,318) actions ordinaires de Classe L auto-détenues de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à cinq cent cinquante-cinq Euros et trente-deux Cents (EUR 555.32).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'auto-détention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat (EUR 16,552.50) sera payée des autres réserves de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de vingt-deux mille six cent soixante et un Euros (EUR 22,661) sera crédité aux dettes des actionnaires (les "Dettes des Actionnaires").

Actionnaire	Nombre de classe L rachetées et annulées	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Impacte sur le compte des autres réserves (en EUR)	Prix de rachat (en EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	-29 854	-298,54	-29,85	-889,86	1 218,25
Altamar Buyout Global III, FCR	-23 457	-234,57	-23,46	-699,18	957,21
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-94 774	-947,74	-94,77	-2 824,96	3 867,47
Edmond de Rothschild SA	-148 085	-1 480,85	-148,09	-4 414,00	6 042,94
StepStone Azul S.à r.l.	-111 064	-1 110,64	-111,06	-3 310,50	4 532,20
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-111 064	-1 110,64	-111,06	-3 310,50	4 532,20
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-37 020	-370,20	-37,03	-1 103,50	1 510,73
Total	-555 318	-5 553,18	-555,33	-16 552,50	22,661.00

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté un million quatre cent quatre-vingt-six mille sept cent vingt-sept (1,486,727) actions ordinaires de Classe K de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune, à VM pour un montant de cent quatre-vingt-

deux mille sept cent trente-quatre Euros (EUR 182,734.00). L'assemblée générale extraordinaire a décidé maintenant de réduire (i) le capital social de la Société pour un montant quatorze mille huit cent soixante-sept Euros et vingt-sept Cents (EUR 14,867.27) pour l'amener de son montant actuel de sept millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-dix euros et soixante Cents (EUR 7,494,670.60) à sept millions quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent trois euros et trente-trois Cents (EUR 7,479,803.33) par annulation de un million quatre cent quatre-vingt-six mille sept cent vingt-sept (1,486,727) actions ordinaires de Classe K auto-détenues de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune et (ii) la portion correspondante de la réserve légale s'élevant à mille quatre cent quatre-vingt-six Euros et soixante-treize Cents (EUR 1,486.73).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'auto-détention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat (EUR 166,380.00) sera payée des autres réserves de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de cent quatre-vingt-deux mille sept cent trente-quatre Euros (EUR 182,734.00) sera crédité aux Dettes des Actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre de classe K rachetées et annulées	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Impacte sur le compte des autres réserves (en EUR)	Prix de rachat (en EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	-79 926	-799,26	-79,93	-8 944,59	9 823,78
Altamar Buyout Global III, FCR	-62 799	-627,99	-62,80	-7 027,89	7 718,68
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-253 735	-2 537,35	-253,74	-28 395,52	31 186,61
Edmond de Rothschild SA	-396 461	-3 964,61	-396,46	-44 368,00	48 729,07
StepStone Azul S.à r.l.	-297 345	-2 973,45	-297,35	-33 276,00	36 546,80
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-297 345	-2 973,45	-297,35	-33 276,00	36 546,80
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-99 116	-991,16	-99,10	-11 092,00	12 182,26
Total	-1 486 727	-14 867,27	-1 486,73	-166 380,00	182 734,00

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté soixante-dix-sept million cinq cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (77,585,294) actions ordinaires de Classe S de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune à VM pour un montant de un million cinquante et un mille cent soixante-dix-sept Euros (EUR 1,051,177). L'assemblée générale extraordinaire a décidé maintenant de réduire (i) le capital social de la Société pour un montant de sept cent soixante-quinze mille huit cent cinquante-deux Euros et quatre-vingt-quatorze Cents (EUR 775,852.94) pour l'amener de son montant actuel de sept millions quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent trois euros et trente-trois Cents (EUR 7,479,803.33) à six millions sept cent trois mille neuf cent cinquante Euros et trente-neuf Cents (EUR 6,703,950.39) par annulation de soixante-dix-sept million cinq cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze (77,585,294) actions ordinaires de Classe S auto-détenues de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune, et (ii) la portion correspondante de la réserve légale s'élevant à soixante-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-cinq Euros et vingt-neuf Cents (EUR 77,585.29).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'auto-détention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également décidé que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat (EUR 197,738.77) sera payée des autres réserves de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant d'un million cinquante et un mille cent soixante-dix-sept Euros (EUR 1,051,177) sera crédité aux Dettes des Actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre de classe S rachetées et annulées	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Impacte sur le compte des autres réserves (en EUR)	Prix de rachat (en EUR)
Altamar Buyout Global II, FCR	-4 170 985	-41 709,85	-4 170,99	-10 630,44	56 511,28
Altamar Buyout Global III, FCR	-3 277 203	-32 772,03	-3 277,20	-8 352,49	44 401,72

10643

Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-13 241 224	-132 412,24	-13 241,22	-33 747,42	179 400,88
Edmond de Rothschild SA	-20 689 412	-206 894,12	-20 689,41	-52 730,34	280 313,87
StepStone Azul S.à r.l.	-15 517 059	-155 170,59	-15 517,06	-39 547,75	210 235,40
Assurances du Crédit Mutuel					
Vie SA	-15 517 059	-155 170,59	-15 517,06	-39 547,75	210 235,40
Assurances du Crédit Mutuel					
IARD	-5 172 352	-51 723,52	-5 172,35	-13 182,58	70 078,45
Total	<u>-77 585 294</u>	<u>-775 852,94</u>	<u>-77 585,29</u>	<u>-197 738,77</u>	<u>1 051 177,00</u>

Souscriptions - Paiements

Est alors intervenu chaque actionnaire commanditaire de la Société, tous représentés par Fatima Lahmer en vertu de sept (7) procurations données en décembre 2014 et qui, signées ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Ledit mandataire a déclaré ce qui suit, relativement à chacun de ses mandants:

Assurances du Credit Mutuel IARD a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions O et S énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves;

Assurance du Credit Mutuel VIE SA a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions O et S énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves;

Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions O et S énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves;

Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions O et S énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves;

Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions O et S énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves.;

Edmond de Rothschild S.A. a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions O et S énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves;

StepStone Azur S.à r.l. a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions O et S énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves;

Sixième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 6 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de six millions sept cent trois mille neuf cent cinquante Euros et trente-neuf Cents (EUR 6,703,950.39) représenté par une (1) action de commandité, cent seize millions cinquante mille six cent quarante (116,050,640) actions ordinaires de Classe K, soixante-deux millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quarante-huit (62,798,648) actions ordinaires de Classe L, une (1) actions ordinaire de Classe N, deux cent quatre-vingt-onze millions cent quatre-vingt-six mille huit cent dix-neuf (291,186,819) actions ordinaires de Classe O, quatre-vingt-neuf millions quatre-vingt-six mille une (89.086.001) actions ordinaires de Classe P, vingt millions quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-quatorze (20.094.094) actions ordinaires de Classe R, quatre-vingt-onze millions cent soixante-dix-huit mille huit cent trente cinq (91,178,835) actions ordinaires de Classe S, toutes nominatives et d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Les actions ordinaires de Classe K, de Classe L, de Classe N, de Classe O, de Classe P, de Classe R et de Classe S, ensemble avec les actions ordinaires d'autres classes qui pourront être émises dans le futur seront dénommées ci-après les «Actions Ordinaires». Les Actions Ordinaires ensemble avec l'Action Commanditée sont dénommées ci-après l'«Action» ou les «Actions».

Onzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé l'autorisation à accorder à tout gérant du gérant commandité de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée aux résolutions ci-dessus, incluant mais sans limitation, l'enregistrement des réductions et augmentations de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et rémunération et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de deux mille trois cents euros.

Pouvoir

Les parties comparantes donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement à corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi. En cas de divergences entre les sommes écrites en chiffres et en toutes lettres, ce dernier sera déterminant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire n'exprimant le désir de signer.

Signé: Frank, Lahmer, Piscione, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2014. Relation: RED/2014/2562. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 31 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015001174/578.

(15000299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Technoconsult4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4621 Differdange, 10, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 193.244.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le seize décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "BEINVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-4621 Differdange, 10, place du Marché, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141402,

ici dûment représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Technoconsult4 S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la promotion de projets immobiliers, comportant l'acquisition, la vente, la gérance, la location, l'administration, la construction et la promotion de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute

autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toute espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations et placements.

Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter par quelque moyen que ce soit, avec ou sans garantie hypothécaire ou autre, et procéder à l'émission de titres convertibles et non-convertibles et de tout autre instrument de dette. Elle pourra accorder toute assistance financière, prêt et avance, et se porter caution ou garant en faveur ou pour le compte (i) de sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, (ii) de sociétés faisant partie du même groupe de sociétés qu'elle-même, (iii) des actionnaires directs ou indirects, personnes morales ou physiques, de la société et (iv) de sociétés dans lesquelles un ou plusieurs actionnaires directs ou indirects de la société détiennent une participation directe ou indirecte.

Elle pourra acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

La Société exercera ses activités tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Differdange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Les actions au porteur sont à déposer auprès du depositaire nommé conformément à l'article 42 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

Toute mutation à titre onéreux ou gratuit entraînant une aliénation de la propriété d'une action de la Société ou un démembrement du droit de propriété d'une action de la Société à quelque titre que ce soit et sous quelque forme que cette mutation ou ce démembrement de la propriété intervienne (ci-après le "Transfert") et notamment, sans que cette liste soit exhaustive, dans le cadre d'une cession, d'un échange, d'un apport, d'une donation, d'un partage, d'un nantissement ou d'une adjudication (à la suite d'une décision de justice ou non) au profit d'une personne non actionnaire (le "Tiers") n'est autorisé que dans le cadre de la procédure exposée dans le pacte d'actionnaires et à défaut de pacte de celle exposée ci-après.

Un Transfert en contradiction du pacte ou, à défaut de pacte, des présents statuts est nul de plein droit et ne donne au cessionnaire aucune des prérogatives attachées à l'action.

Un actionnaire (l'“Actionnaire Cédant”) qui a l'intention de procéder à un Transfert (les “Actions Offertes”) à un Tiers notifiera par lettre recommandée avec accusé de réception au conseil d'administration son intention de céder ses actions (la “Notification 1”). La Notification 1 contiendra le projet de Transfert et précisera les modalités, clauses et conditions du Transfert envisagé. Si la contrepartie des actions consiste en une contrepartie en nature, la Notification 1 devra en contenir une évaluation en numéraire.

Dans les 5 (cinq) jours ouvrables de la réception de la Notification 1, le conseil d'administration communiquera par lettre recommandée avec accusé de réception la Notification 1 aux autres actionnaires (la “Notification 2”).

Dans un délai de 30 (trente) jours ouvrables de la réception de la Notification 2, sous peine de forclusion, un actionnaire acceptant (l'“Actionnaire Acceptant”) devra notifier par lettre recommandée avec accusé de réception au conseil d'administration sa volonté d'acquiescer aux mêmes clauses et conditions les Actions Offertes, étant entendu que l'Actionnaire Acceptant pourra le cas échéant opter discrétionnairement pour le règlement entre la contrepartie en nature et la contrepartie en numéraire.

Le silence vaudra refus d'acquiescer les Actions Offertes.

L'acceptation ne pourra porter que sur toutes les Actions Offertes. En cas de plusieurs Actionnaires Acceptants, les Actions Offertes seront réparties entre les Actionnaires Acceptants au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil d'administration avertira par lettre recommandée avec accusé de réception l'Actionnaire Cédant et le ou les Actionnaires Acceptants du résultat de la procédure dans les 5 (cinq) jours de l'expiration du délai de réponse accordé aux actionnaires.

Si aucun actionnaire ne se manifeste, l'Actionnaire Cédant pourra transférer les Actions Offertes au Tiers conformément au projet de Transfert précisé dans la Notification 1. Si le Transfert des Actions Offertes au Tiers ne se concrétise pas dans les trois (3) mois de la Notification 1, la procédure décrite ci-avant devra de nouveau être respectée avant tout Transfert de toutes ou partie des Actions Offertes par l'Actionnaire Cédant.

III. Assemblées générales des actionnaires **Décisions de l'actionnaire unique**

Art. 8. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier mardi du mois de juin à 13.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 11. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 15. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 16. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Exceptionnellement et dans le respect de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la première assemblée générale annuelle se tiendra en mars 2016.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "BEINVEST S.A.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions de l'actionnaire unique:

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-4621 Differdange, 10, place du Marché.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Maurizio BEL, administrateur de sociétés, né le 10 juin 1963 à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à L-4628 Differdange, 59, rue Metzkillert, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
4. La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "Bureau MODUGNO S.à r.l.", ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35889, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
5. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant légal de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62271. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001904/271.

(150001035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Stamford Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.545.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SHERINGHAM HOLDING S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.350 (the "Shareholder");

here represented by Ms Krystina CHARNIAK, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 15 December 2014, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that it is the sole actual shareholder of "Stamford Holding S.à r.l." a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 140.545, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on July 16th, 2008, published under number 2027 in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the August 21th, 2008 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on December 21th, 2012, published under number 599 in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the Mars 12th, 2013 (the "Company").

II. that it has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda

Agenda

1. Transfer the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with effective date as of 1 January 2015

2. Subsequent restatement of article three (3) of the articles of association of the Company to give it the following content:

Art. 3. “The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.”

3. Miscellaneous.

III. that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with effective date as of 1 January 2015.

Second resolution

The Shareholder decides to amend subsequently article three of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

Art. 3. “The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SHERINGHAM HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, du droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.350 (l'«Associé»),

ici représentée par Madame Krystina CHARNIAK, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2014, ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme mentionné ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est la seule associée de la société «Stamford Holding S.à r.l.» une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, Rue Gabriel Lippmann, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.545, constituée en vertu d'un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand Duché de Luxembourg en date du 16 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 août 2008 sous le numéro 2027 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 mars 2013 sous le numéro 599 (la «Société»).

II. Qu'elle reconnaît avoir été entièrement informée des résolutions à adopter sur base de l'ordre du jour suivant

Ordre du jour

1 Transfert du siège social de la Société de 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet à la date du 1 janvier 2015;

2 Modification subséquente de l'article trois (3) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. «Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.»

3 Divers.

IV. qu'elle a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de transférer le siège social de la Société de de 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet à la date du 1^{er} janvier 2015.

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier en conséquence l'article trois (3) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 3. «Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: K. CHARNIAK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16795. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001854/144.

(150000805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.378.791,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.934.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

GTCR Gridlock Holdings (Cayman) L.P., an exempted limited partnership incorporated and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104, and registered with the Registrar of Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-49767 and having a share capital of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-),

(hereinafter being referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Lou Venturin, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all shares of GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Companies Register of Luxembourg under number B 162.934 incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary, residing Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 August 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 20 October 2011, under number 2546 (the "Company"). The articles of association (the "Articles") of the Company have been amended for the last time by deed enacted by Maître Henri Hellinckx on 17 December 2013 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 6, 2014 under number 593.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Reclassification of one thousand four hundred thirty-eight (1,438) Class 1.2 shares into Class 1.4 shares with allocation of USD 12,942 Class 1.2 share premium to Class 1.4 share premium.
2. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company.
3. Amendment of the shareholders' register.

The appearing party, represented as above stated in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to reclassify one thousand four hundred thirty-eight (1,438) Class 1.2 Shares (as defined in the Articles) into one thousand four hundred thirty-eight (1,438) Class 1.4 Shares with allocation of twelve thousand nine hundred forty-two United States Dollars (USD 12,942) from the Class 1.2 share premium account to the Class 1.4 share premium account.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend the first, second and third paragraph of article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" 5.1. The capital of the Company is set at one million three hundred seventy eight thousand seven hundred ninety one United States Dollars (USD 1,378,791) represented by one million three hundred seventy eight thousand seven hundred ninety one (1,378,791) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each (collectively, the Shares, and, individually, a Share), divided into (i) twenty thousand (20,000) ordinary shares (in case of plurality, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) one million three hundred seven thousand one hundred fifty one (1,307,151) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) twelve thousand (12,000) class 1.1 shares (in case of plurality, the Class 1.1 Shares and individually, a Class 1.1 Share), (iv) eight thousand two hundred and two (8,202) class 1.2 shares (in case of plurality, the Class 1.2 Shares and individually, a Class 1.2 Share), (v) nine thousand one hundred fifty-two (9,152) class 1.3 shares (in case of plurality, the Class 1.3 Shares and individually, a Class 1.3 Share), (vi) nineteen thousand four hundred thirty eight (19,438) class 1.4 shares (in case of plurality, the Class 1.4 Shares and individually, a Class 1.4 Share), (vii) one thousand seven hundred seventy-four (1,774) class 1.5 shares (in case of plurality, the Class 1.5 Shares and individually, a Class 1.5 Share) and (viii) one thousand seventy-four (1,074) class 1.6 shares (in case of plurality, the Class 1.6 Shares and individually, a Class 1.6 Share), all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with and give power and authority to any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,500.-

Declaration

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Par-devant Nous, Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GTCR Gridlock Holdings (Cayman) L.P., une société en commandite exemptée constituée en vertu des lois des Iles Caïmans, ayant son siège à c/o Maples Corporate Services Limites, Po Box 309, Uglund House, Grand Cayman, Iles Caïmans KY1-1104, enregistrée auprès du Registre des Sociétés en Commandites des Iles Caïmans sous le numéro MC-49767 ayant un capital s'élevant à cinquante mille Dollars Américains (USD 50.000.-),

(ci-après désignée comme l' "Associé Unique"),

représentée par Lou Venturin, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré détenir actuellement la totalité des parts sociales émises par GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 162.934, par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 9 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 octobre 2011, sous le numéro 2546 (la "Société"). Les statuts (les "Statuts") de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte passé devant le notaire Maître Henri Hellinckx en date du 17 décembre 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 mars 2014 sous le numéro 593.

L'Associé Unique confirme être pleinement informé des résolutions devant être prises sur base de l'agenda suivant:

1. Reclassification de mille quatre cent trente-huit (1.438) parts sociales de Classe 1.2 en parts sociales de Classe 1.4 avec allocation de douze mille neuf cent quarante-deux dollars américains (12.942 USD) de prime d'émission de Classe 1.2 à la prime d'émission de Classe 1.4.
2. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.
3. Modification du registre des associés.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus en sa capacité d'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de reclasser mille quatre cent trente-huit (1.438) Parts Sociales de Classe 1.2 (tel que défini dans le Statuts) en mille quatre cent trente-huit (1.438) Parts Sociales de Classe 1.4 avec allocation de douze mille neuf cent quarante-deux dollars américains (USD 12.942) du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 1.2 (tel que défini dans les Statuts) au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 1.4.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier, deuxième et troisième paragraphe de l'article 5 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital de la Société est fixé à un million trois cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 1.378.791) représenté par un million trois cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-onze (1.378.791) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune (collectivement les Parts Sociales, et individuellement une Part Sociale), divisées en (i) vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) un million trois cent sept mille cent cinquante-et-une (1.307.151) parts sociales de classe A (collectivement les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) douze mille (12.000) parts sociales de classe 1.1 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.1 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.1), (iv) huit mille deux cent deux (8.202) parts sociales de classe 1.2. (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.2 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.2), (v) neuf mille cent cinquante-deux (9.152) parts sociales de classe 1.3 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.3 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.3), (vi) dix-neuf mille quatre cent trente-huit (19.438) parts sociales de classe 1.4 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.4 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.4), (vii) mille sept cent soixante-quatorze (1.774) parts sociales de classe 1.5 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.5 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.5) et (viii) mille soixante-quatorze (1.074) parts sociales de classe 1.6 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.6 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.6), toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 1.500.-

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. VENTURIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60120. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205661/144.

(140229942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

GSG Athena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.165.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 22 décembre 2014, que ELQ Investors II LTD a transféré 1.014.874 parts sociales à ELQ Investors VII Limited, ayant son siège social au Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 9042556.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSG Athena S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014205660/16.

(140230792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Indiwa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6212 Consdorf, 7, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 159.141.

Im Jahre zwei tausend vierzehn

Den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Dirk WAGNER, Schreinermeister, wohnhaft in D-54636 Ingendorf, Bettinger Strasse 12a.

Welcher Kompartment erklärte, dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INDIWA S.à r.l. ist, mit Sitz in L- 6562 Echternach, 117, route de Luxembourg, eingetragen beim Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 159.141 (NIN 2011 2405 195).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Februar 2011, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1054 vom 19. Mai 2011.

Dass das Kapital der Gesellschaft sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsanzig Euro (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Dirk WAGNER, vorgenannt.

Alsdann ersuchte der Kompartment den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Echternach nach Consdorf zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

Art. 3. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Consdorf.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6212 Consdorf, 7, route d'Echternach.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D. WAGNER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2512. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 22. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014205750/36.

(140229012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

H2O International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.026.

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "H2O INTERNATIONAL S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 142026, ayant son siège social au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2560 du 20 octobre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Omar HAMZA, domicilié au 140b, rue de Reims, F-57950 Montigny-lès-Metz, France, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2014. LAC/2014/60167. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205716/51.

(140229076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.